



Communiqué de presse CS/2644

Conseil de sécurité
4929^e séance – après-midi

**DES DELEGATIONS DEMANDENT AU CONSEIL DE
CONDAMNER L'ASSASSINAT DU CHEIKH YASSINE PAR
ISRAEL ET EXHORTENT LES DEUX PARTIES A FAIRE
PREUVE DE RETENUE**

En assassinant le Cheikh Ahmed Yassine, Israël a délibérément opté pour l'escalade de la violence et décidé de tourner définitivement le dos à la paix, a observé ce soir le représentant de l'Algérie, alors que le Conseil de sécurité se réunissait, près de quarante-huit heures après l'exécution extrajudiciaire du chef spirituel du Hamas, pour examiner les conséquences de cet acte sur la situation au Moyen-Orient. Tout signe d'espoir est immédiatement interrompu par la terreur, a déploré pour sa part le représentant de l'Angola, tandis que l'Observateur de la Ligue des Etats arabes constatait que, depuis septembre 2000, à chaque fois que les perspectives de paix avaient été à portée de main, Israël avait commis un acte réduisant à néant tous ces efforts de paix et la mise en œuvre de la Feuille de route.

Le processus de paix au Moyen-Orient est en danger de mort et la paix déjà fragile a reçu un coup très dur, a déclaré le représentant du Pakistan, avant d'inviter le Conseil de sécurité à défendre les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international et à condamner fermement cet assassinat. Pour sa part, l'Observateur permanent de la Palestine, Nasser Al-Kidwa, a déploré que le Conseil de sécurité n'ait pu se mettre d'accord sur une déclaration commune condamnant l'assassinat du Cheikh Ahmed Yassine, avant de voir dans cet acte une volonté délibérée du Gouvernement Sharon de poursuivre l'escalade de la violence et de se détourner de la mise en œuvre de la Feuille de route. Plusieurs dirigeants israéliens ont, à l'instar du Ministre de la défense et du Chef d'État-major de l'armée, clairement fait savoir que ces éliminations se poursuivraient et pourraient viser le Président Arafat, a mis en garde M.

Al-Kidwa, tout en exhortant le Conseil de sécurité à condamner le terrorisme d'État israélien.

Le Conseil de sécurité ne s'est pas réuni une seule fois au cours de ces trois années, marquées par des attaques terroristes perpétrées par les Palestiniens, pour condamner de tels actes qui ont tué des centaines de civils israéliens et en ont blessé des milliers d'autres, a répliqué le représentant d'Israël. Dan Gillerman a dès lors ironisé sur le fait que le Conseil se réunisse aujourd'hui pour défendre le parrain du terrorisme palestinien, Cheikh Ahmed Yassine, jugeant cette démarche scandaleuse et hypocrite. Tant que la réponse au terrorisme sera considérée comme étant plus grave que le terrorisme lui-même, le processus de paix n'aura aucune chance d'aboutir, a-t-il prévenu. Tout en considérant que l'assassinat du Cheikh Yassine contribuait à aggraver la situation sur le terrain et constituait un revers dans le processus de paix, le représentant des Etats-Unis a tenu, quant à lui, à rappeler aux membres du Conseil que cet homme était à la tête d'une organisation terroriste opposée à l'existence de l'État d'Israël et à la Feuille de route du Quatuor.

Les Etats-Unis ne soutiendront aucun texte, aucune mesure qui ne tiendrait pas compte de cette réalité, a indiqué John Negroponte, alors que de nombreuses délégations estimaient, à l'instar de la Chine, que le Conseil devrait adopter une position ferme condamnant l'action israélienne qui a conduit à la mort du Cheikh Yassine. Les délégations européennes ont, pour leur part, condamné cet assassinat tout comme les attentats perpétrés contre les civils israéliens et, tout en reconnaissant le droit d'Israël à protéger ses citoyens, elles ont, à l'instar de la France et du Royaume-Uni, invité le Gouvernement israélien à agir dans le strict respect du droit international.

Outre les 15 membres du Conseil de sécurité, les représentants des pays suivants ont pris la parole: Jamahiriya arabe libyenne, Égypte, Yémen, Qatar, Japon, Bahreïn, Irlande (au nom de l'Union européenne, des pays candidats et des pays associés), Jordanie, Tunisie, Indonésie, Koweït, Arabie saoudite, Émirats arabes unis, République arabe syrienne, Cuba, Liban, Afrique du Sud, République islamique d'Iran, Norvège, Maroc, Malaisie et Soudan. L'Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes et le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien se sont également exprimés.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION DE PALESTINE

Déclarations

M. NASSER AL-KIDWA, Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, a condamné ce qu'il a qualifié de crime de guerre commis par Israël le 22 mars à l'aube avec l'assassinat du dirigeant spirituel du mouvement Hamas, le Cheikh Yassine, tué au sortir d'une mosquée de Gaza par des tirs de roquettes depuis des hélicoptères. Il a mis en garde contre les conséquences de cette action, rappelant qu'elle avait été organisée directement par le Premier Ministre Sharon. Il a par ailleurs déploré que le Conseil de sécurité n'ait pu se mettre d'accord sur une déclaration commune condamnant fermement cet assassinat extrajudiciaire et a souhaité que les membres du Conseil votent prochainement la résolution qui leur a été soumise par le Groupe arabe. Il a également rappelé certaines déclarations de dirigeants israéliens, en particulier de Shaul Mofaz, le Ministre de la défense, ou de son homologue en charge de la sécurité, dans lesquelles ces derniers ont clairement fait savoir que ces éliminations se poursuivraient.

Le chef d'état-major de l'armée est allé jusqu'à déclarer que le Président Arafat et le chef du Hezbollah avaient clairement compris qu'ils pouvaient être les prochains sur la liste, a indiqué M. Al-Kidwa, avant de rappeler qu'Israël est un Etat hors-la-loi qui s'est employé à détruire, par une politique d'agression, toutes les bases de la société palestinienne. La politique d'Israël est clairement une incitation au terrorisme, a-t-il dit, estimant que l'assassinat du Cheikh Yassine traduit clairement la volonté du Gouvernement Sharon de poursuivre l'escalade de la violence. Cette poursuite de la violence et du terrorisme apparaît aux yeux du Gouvernement Sharon comme un moyen de se dispenser de la mise en œuvre de la Feuille de route, a observé l'Observateur de la Palestine, estimant que le plan de séparation d'Israël ne pouvait être intégré à la Feuille de route. Sharon veut transformer Gaza en une immense prison dont on se retire après y avoir provoqué le chaos, a protesté M. Al-Kidwa, s'interrogeant sur les raisons qui poussent certaines parties favorables jusqu'à présent à la Feuille de route à soutenir aujourd'hui les plans de Sharon.

L'Observateur a en outre exprimé sa préoccupation face à la poursuite de la construction du Mur de séparation, qui représente à son avis une annexion illicite du territoire palestinien et rend impossible la solution de deux Etats. Ce mur doit être détruit et c'est là l'acte le plus important que pourrait entreprendre la communauté internationale, a-t-il dit, avant d'exhorter cette dernière à prendre des mesures claires pour faire

cesser l'escalade et condamner les assassinats extrajudiciaires comme celui qui a coûté la vie au Cheikh Yassine.

M. DAN GILLERMAN (Israël) a rappelé qu'au cours de ces trois dernières années et demie qui ont été marquées par de nombreuses attaques terroristes perpétrées par les Palestiniens, tuant des centaines de civils innocents et en blessant des milliers, le Conseil de sécurité ne s'est pas réuni une seule fois pour condamner de telles attaques. Il ne s'est même pas exprimé par une déclaration présidentielle. Il ne l'a même pas fait, il y a deux mois lorsque 11 citoyens israéliens ont été tués dans un attentat à l'explosif contre un bus à Jérusalem.

Aujourd'hui, le Conseil se réunit pour s'indigner de la mort du parrain du terrorisme palestinien. C'est un scandale et une hypocrisie, a lancé le représentant. Tant que la réponse au terrorisme sera considérée comme étant plus grave que le terrorisme lui-même, le processus de paix n'aura aucune chance d'aboutir. La terreur perpétrée par le Cheikh Yassine ne saurait apaiser, a estimé le représentant qui a lancé un appel pour, au contraire, la battre en brèche. Après avoir dressé une liste d'attaques terroristes perpétrées par le Hamas depuis 2001 sous les ordres du Cheikh Yassine, le représentant a rappelé que ce dernier avait aussi mobilisé des fonds dans tout le monde arabe pour alimenter la terreur. Le Cheikh Yassine n'a pas cessé de faire l'éloge de l'idéologie de la haine et de glorifier le martyr. Dans ses nombreuses apparitions publiques, il lançait des appels pour la lutte contre tous les Israéliens et tous les Juifs. Il n'encourageait pas seulement les attaques dans les rues de Tel-Aviv ou de Jérusalem mais aussi dans le monde entier. Il a également fait l'éloge d'Oussama Ben Laden et a combattu les Etats-Unis. Voilà l'homme que le Conseil défend aujourd'hui alors que ses victimes sont négligées par ce même Conseil, a martelé le représentant qui n'a exprimé aucun doute sur ce que feraient d'autres pays face à un terrorisme de cette ampleur.

Israël a le devoir de se défendre contre ces combattants illégaux qui se sont livrés au meurtre du plus grand nombre possible. Ce meurtrier en masse a vécu et a opéré pendant des années sous la protection de l'Autorité palestinienne qui lui accordait asile en violant les règles du droit international. On ne peut ignorer les préjudices graves subis par les civils sans lancer un message ferme aux terroristes. Si vous tuez nos civils, vous ne serez pas à l'abri, a prévenu le représentant. Le Hamas s'est opposé aux négociations de paix. On ne peut donc pas vivre avec la paix et la terreur, avec la paix et le Hamas. La Feuille de route exige elle-même l'élimination des organisations terroristes. Israël est engagé à la paix et formule l'espoir qu'un partenaire pour la paix se présentera. Le Premier Ministre Sharon a lui-même pris des mesures audacieuses de désengagement pour relancer la paix. Le Conseil ne doit pas céder aux initiatives qui défendent le terrorisme mais adresser plutôt un message

d'espoir et de paix. Un message qui rejette le terrorisme sans compromission, a conclu le représentant.

M. ABDALLAH BAALI (Algérie) a estimé qu'en assassinant Cheikh Yassine, Israël a délibérément opté pour l'escalade et décidé de tourner définitivement le dos à la paix. Il sait qu'en perpétrant ce meurtre abominable, a-t-il poursuivi, il fait plonger toute une région déjà bien fragile dans l'inconnu et que la rage et la douleur qu'il a provoquées se traduiront par une accélération de la spirale de la violence et par de nouvelles tragédies. Le représentant a rappelé qu'il y a quelques jours il avait devant ce Conseil mis en garde contre les conséquences de la politique d'assassinats et de terreur d'Israël et contre les drames qu'elle n'allait pas manquer de créer si on n'y mettait pas rapidement un terme. Le Conseil de sécurité n'a cependant rien pu faire, a-t-il regretté et Israël s'est senti sans doute conforté dans son sentiment d'impunité. Aujourd'hui, il en administre la preuve avec l'arrogance et le mépris auxquels il nous a habitués par le passé en assassinant un vieil homme.

C'est pourquoi, l'Algérie considère qu'il est du devoir du Conseil de sécurité de faire respecter la légalité internationale et de préserver la paix et la sécurité internationales. Il doit ordonner à Israël de cesser immédiatement sa politique d'assassinats et d'exécutions sommaires, de mettre un terme à ses opérations militaires contre les populations civiles et de se conformer aux normes de droit international et aux Conventions de Genève pour préserver ce qui reste à préserver en Palestine occupée. Enfin, le représentant a estimé que le Quatuor se doit d'agir vite avant qu'il ne soit trop tard.

M. EMYR JONES PARRY (Royaume-Uni) a rappelé que les Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne avaient condamné hier l'assassinat extrajudiciaire du leader du Hamas, de même qu'elle a toujours condamné les attaques-suicide perpétrées par ce mouvement. Il a jugé inacceptable qu'Israël se place en marge du droit international en commettant de tels assassinats extrajudiciaires, estimant que cela ne servirait en rien les intérêts israéliens. Aucune partie ne parviendra à ses fins par le recours à la violence, a dit M. Jones Parry, condamnant les attaques-suicide perpétrées contre les civils israéliens qui desservent à son avis la cause palestinienne. Aucune des deux parties n'a progressé à ce jour dans la mise en œuvre de la Feuille de route, a constaté le représentant britannique, avant de renouveler son appui à ce document.

M. MUNIR AKRAM (Pakistan) a estimé que les attaques à la roquette perpétrées par Israël contre le Cheikh Yassine risquent de détruire les résultats d'une diplomatie internationale de plusieurs années. Le processus de paix est en danger de mort. Le Conseil de sécurité se réunit non pas pour défendre une idéologie ni les actions d'un individu ou d'un

autre, mais pour défendre les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Il ne peut y avoir aucune justification à des assassinats extrajudiciaires. Ces dernières, a estimé le représentant, entrent en contradiction avec les obligations d'Israël en tant que puissance occupante au titre des Conventions de Genève. Même les personnes soupçonnées de terrorisme ont le droit de bénéficier de la primauté du droit, surtout dans un pays qui se veut démocratique. La communauté mondiale a raison de craindre que cet assassinat fasse reculer la sécurité. La paix fragile au Moyen-Orient a reçu un coup très dur. Le Conseil doit condamner cet acte et appeler Israël à renoncer à cette politique d'assassinats arbitraires. La cause profonde de la violence est l'occupation continue des territoires palestiniens par Israël, a souligné le représentant.

M. HERALDO MUNOZ (Chili) a réaffirmé l'attachement de son pays au respect strict du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. Fidèle à cet engagement, M. Muñoz a condamné fermement l'assassinat du Cheikh Yassine et de six autres personnes, avant de protester contre la pratique des exécutions extrajudiciaires. Avec l'assassinat du Cheikh Yassine, la Feuille de route est devenue très fragile, a dit ensuite le représentant, faisant référence à la condamnation exprimée dans la matinée par le Président chilien Ricardo Lagos. Invitant les parties à n'épargner aucun effort pour rétablir le dialogue, M. Muñoz a condamné par ailleurs les attentats perpétrés par les mouvements palestiniens et font trop souvent des victimes civiles israéliennes.

M. ISMAEL ABRAAO GASPAR MARTINS (Angola) a regretté la situation actuelle au Moyen-Orient où tout signal d'espoir est immédiatement détruit par la terreur. Les deux peuples sont nos amis et nous voudrions qu'ils jouissent de la paix, a-t-il poursuivi. Tous les efforts déployés pour trouver un règlement sont restés dans l'impasse, a-t-il déploré. L'Angola s'oppose totalement aux assassinats extrajudiciaires et regrette les événements de ces derniers jours. En effet, a poursuivi le représentant, cet assassinat accentuera les frustrations et encouragera les terroristes à poursuivre leurs attaques. Le représentant a réaffirmé sa conviction que le terrorisme palestinien et l'occupation israélienne étaient les obstacles majeurs à la paix et a lancé un appel aux parties pour qu'elles évitent toute mesure qui risque de provoquer une escalade de la violence. Le cadre d'action qui doit s'appliquer aux parties existe et il exige des mesures courageuses, a-t-il affirmé avant d'inviter la communauté internationale à ramener les parties à la table des négociations.

M. GENNADY GATILOV (Fédération de Russie) a exprimé son inquiétude face à la nouvelle escalade de la tension intervenue avec l'assassinat extrajudiciaire du leader du Hamas, Cheikh Yassine. Israël a le droit de se protéger, a-t-il dit, avant de protester toutefois contre les

exécutions extrajudiciaires et le recours à la force dans des zones densément peuplées. L'Autorité palestinienne doit s'engager, quant à elle, à lutter plus efficacement contre le terrorisme, a réaffirmé M. Gatilov, avant de réaffirmer que son pays reste engagé à la Feuille de route et à la démarche active du Quatuor avec, à terme, la perspective de la coexistence de deux États, Israël et la Palestine.

M. WANG GUANGYA (Chine) a condamné l'attaque perpétrée contre Cheikh Yassine qui, de l'avis de sa délégation, ne saurait qu'aggraver la situation au Moyen-Orient. Regrettant que le Conseil de sécurité n'ait pu se mettre d'accord, il a adhéré au principe de la déclaration présidentielle qui a été proposée par l'Algérie. Enfin, il a appelé la communauté internationale à déployer davantage d'efforts pour contribuer au règlement pacifique de la situation.

M. LAURO BAJA (Philippines) a condamné sans équivoque les exécutions extrajudiciaires qui sont une violation patente des droits de l'homme et sont contraires au droit international. Condamnant l'assassinat du Cheikh Yassine, hier, et les attentats perpétrés ces dernières semaines, le représentant a souhaité le retour au calme et a invité les parties à s'engager sur la voie de la paix et du dialogue. Apparemment, les déclarations entendues ce soir ne vont pas dans le bon sens, a-t-il constaté ensuite, insistant sur la reprise du processus de paix sur la base des résolutions 242, 338, 1397 et sur la base de la Feuille de route.

Mme ANA MARIA MENENDEZ (Espagne) a estimé que l'assassinat du Cheikh Yassine représente un fait qui ne peut qu'aggraver une situation politique déjà explosive et contribuer à renforcer la spirale de la violence. Elle a condamné sans ambages les attentats du Hamas et a répété qu'Israël a le droit de se défendre, mais seulement dans le cadre du respect du droit international. Enfin, elle a appelé toutes les parties à s'abstenir de toute forme de violence et estimé que seule la Feuille de route était une option viable à la paix.

M. RONALDO MOTA SARDENBERG (Brésil) a fait part de sa préoccupation suite à l'escalade de la violence au Moyen-Orient, avant de condamner l'assassinat du Chef spirituel du Hamas, le Cheikh Yassine, de condamner les attentats, et d'inviter les parties à faire preuve de retenue. Le Conseil de sécurité doit prendre position face aux risques d'escalade dans la région, a-t-il dit, avant de souhaiter la reprise du processus de paix sur la base de la Feuille de route.

M. JOEL ADECHI (Bénin) a estimé que l'assassinat du Cheikh Yassine sapait le processus de paix, avant de condamner le choix des parties qui ont opté pour la violence, des destructions, des attentats. Il est impératif que les parties prenantes du Quatuor assument leurs

responsabilités et agissent pour faire cesser l'escalade. Sur le terrain, les parties concernées doivent mettre fin aux attentats visant les civils, la fin de l'occupation, et la retenue des parties.

M. MIHNEA MOTOC (Roumanie) s'est dit profondément consterné par la mort du Cheikh Ahmed Yassine, chef spirituel du Hamas, suite à une opération ciblée des forces de sécurité israéliennes. Il a estimé que ce type d'action ne pouvait que mettre en péril les efforts engagés jusqu'à présent pour renouer le dialogue entre les parties et parvenir à une solution pacifique. Tout en reconnaissant le droit d'Israël à se défendre et à protéger ses citoyens contre les attaques terroristes, il a déclaré que cette lutte contre le terrorisme ne devait pas se traduire par des actes mettant en péril les efforts de paix. Il a donc exhorté les deux parties à s'abstenir de toute action violente. Il a réaffirmé l'engagement de la Roumanie de travailler avec toutes les parties concernées à la lutte contre le terrorisme, tout en respectant les normes et les principes du droit international. La mise en œuvre de la Feuille de route, acceptée par les parties, a-t-il rappelé, demeure le seul moyen de parvenir à une solution juste et durable, fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et la vision de deux Etats, coexistant en paix et en sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

M. JOHN NEGROPONTE (États-Unis) a estimé que l'assassinat du Cheikh Yassine avait aggravé la situation sur le terrain et constitué un revers dans le processus de paix. Toutefois, ne perdons pas de vue que le Cheikh Yassine était à la tête d'une organisation terroriste opposée à l'existence de l'État d'Israël et qui a encore perpétré la semaine dernière l'attentat d'Ashdod, coûtant la vie à 10 personnes. Les Etats-Unis ne soutiendront aucun texte, aucune mesure qui ne tiendrait pas compte de cette réalité, a-t-il assuré, rappelant que le Cheikh Yassine était fermement opposé à la vision de deux États, Israël et la Palestine, telle que contenue dans la Feuille de route. Réaffirmant son appui à cette initiative, le représentant des Etats-Unis a souhaité que la démarche envisagée par le Quatuor ne déroge pas à la vision qu'il venait d'exprimer.

M. GUNTER PLEUGER (Allemagne) s'est dit gravement préoccupé par l'escalade de la violence au Moyen-Orient. Tout en condamnant les atrocités commises par le Hamas et en reconnaissant le droit d'Israël à protéger ses citoyens, il a rappelé que ce pays n'a pas le droit de réaliser des assassinats extrajudiciaires qui ne font qu'embraser la situation. Il est important de mettre un terme à la spirale de la violence, a-t-il dit, se prononçant pour la négociation politique. Le représentant a, en conclusion, lancé un appel aux deux parties pour qu'elles fassent preuve de retenue.

M. JEAN-MARC DE LA SABLIERE (France) a condamné l'action conduite contre Cheikh Ahmed Yassine qui a fait 10 morts palestiniens. Au-delà de son caractère illégal, cette attaque risque d'être contreproductive sur le plan politique et ne peut que conduire à une radicalisation des esprits dans la population palestinienne et celles du Proche et Moyen-Orient, a-t-il ajouté. Reconnaisant le droit imprescriptible d'Israël à la sécurité et son droit à se défendre et lutter contre les attentats terroristes, le représentant a rappelé la condamnation systématique par son pays des attentats-suicide et d'autres attaques commises contre des civils israéliens par les groupes palestiniens armés. Cependant la lutte contre le terrorisme doit se faire dans le respect du droit, a-t-il ajouté. Réaffirmant qu'il n'y avait pas d'autre alternative à la paix que la relance de la feuille de route, le représentant a invité les parties à remplir immédiatement leurs obligations réciproques et parallèles dans ce cadre. L'Autorité palestinienne doit ainsi mettre en œuvre ses réformes sécuritaires et démanteler les infrastructures terroristes, prévenir de nouvelles attaques et s'assurer que les auteurs des actes terroristes soient traduits en justice, alors que le Gouvernement israélien doit en substance respecter ses obligations de Puissance occupante en vertu de la quatrième Convention de Genève, et renoncer à la construction de la barrière de séparation et prendre des mesures pour améliorer la situation humanitaire et économique de la population palestinienne, a conclu le représentant français.

M. AHMED OWN (Jamahiriya arabe libyenne) a condamné ce qu'il a appelé le nouveau crime grave commis par la Puissance occupante israélienne en assassinant le Cheikh Yassine, une personne âgée sans défense. Ce geste traduit clairement une crise de légitimité du Gouvernement Sharon, a-t-il estimé, avant d'ajouter que le Premier Ministre israélien était responsable de ces actions atroces, dont est victime le peuple palestinien et qui s'apparentent à un génocide. La communauté internationale doit protester clairement contre l'attitude d'Israël, a-t-il dit, avant de rappeler que ce dernier n'a aucune intention à mettre en œuvre la Feuille de route et tente d'exploiter au contraire toutes les occasions pour poursuivre son occupation des territoires palestiniens. Israël ne parviendra pas à la paix au nom d'un fait accompli, a-t-il affirmé, avant de juger que ce pays doit porter la responsabilité du blocage du processus de paix. Le Conseil de sécurité doit faire pression sur Israël pour le contraindre à reprendre la voie des négociations et briser le cycle de la violence, a-t-il dit, avant d'approuver le contenu du projet de résolution présenté par le Groupe arabe.

M. AHMED ABOUL GHEIT (Egypte) a condamné fermement l'opération israélienne qui a tué Cheikh Yassine. Il a estimé qu'Israël s'engageait sur une voie très dangereuse. C'est pourquoi, a-t-il poursuivi, le Conseil doit condamner un tel acte qui est un mauvais calcul pouvant

engendrer des conséquences très fâcheuses. Israël a prouvé qu'en cherchant à agir de telle façon, il refusait de respecter le droit international et qu'il agissait en violation des principes humanitaires que nous avons cherché à appliquer tout au long du XX^e siècle. La situation est très grave et les membres ici présents ne doivent pas oublier que ceux qui revendiquent les principes humanitaires observent la façon dont le Conseil réagira. Il faut donc que ce dernier adopte une position très claire contre cet acte criminel.

M. ABDULLAH ALSAIDI (Yémen) a jugé que la situation avait pris une tournure grave avec l'assassinat du Cheikh Yassine, et a demandé au Conseil de sécurité de faire respecter la légalité internationale. Déplorant le défi flagrant des instances internationales par les dirigeants israéliens, il a salué la protestation du monde entier contre cet acte criminel, une agression qui met un terme à son avis à la perspective d'une solution pacifique. Le Cheikh Yassine était un véritable symbole pour le peuple palestinien, a-t-il souligné, avant de juger que son assassinat entraînerait davantage la région dans le chaos. Après avoir affirmé que ces provocations avaient pour objectif de faire échouer les aspirations du peuple palestinien à disposer de leur propre État, le représentant a lancé un appel pour que soit mis fin à cette escalade de la violence.

M. NASSIR ABDULAZIZ AL-NASSER (Qatar) a regretté qu'Israël continue de recourir à la violence. Ces actes ne sont autres que des crimes d'Etat organisés qui bafouent les droits des palestiniens. Dénonçant l'assassinat du Cheikh Yassine, il a souligné que la violence était contraire à toutes les valeurs humanitaires. Il s'agit d'actes qui montrent qu'Israël souhaite réduire à néant toute chance de paix. C'est pourquoi, ce pays doit être tenu responsable de la poursuite du cycle de la violence au Moyen-Orient. Un grand nombre de Palestiniens ont perdu la vie de la main même des forces de l'occupation. L'assassinat de tout Palestinien poussera plus encore la population à obliger Israël à respecter ses droits. Dans ce contexte, les forces éprises de paix ainsi que la communauté internationale doivent se mobiliser pour protéger le peuple palestinien. Enfin, le représentant a lancé un appel aux Etats-Unis pour qu'ils contribuent aux efforts entrepris.

M. KOICHI HARAGUCHI (Japon) a déclaré que l'assassinat du Cheikh Ahmed Yassine avait été commis sans considération de ses conséquences. Depuis le mois de mars, il semble que le cycle de la violence et des représailles se soit imposé. Nous craignons que l'assassinat du Cheikh Yassine n'entraîne des représailles graves et ne provoque une escalade générale du conflit. Nous nous inquiétons que cet acte puisse avoir des conséquences qui aillent bien au-delà du contexte israélo-palestinien. Nous appelons Israël à prendre des mesures immédiates afin de calmer la situation en faisant preuve de la plus grande

retenue. Dans l'intérêt de la paix, il n'y a d'autres solutions pour les deux parties que de surmonter leurs ressentiments en retournant à la table des négociations. C'est pourquoi, nous appelons les dirigeants israéliens et palestiniens à se montrer courageux et à se concentrer sur la paix par la négociation. Nous les appelons à reprendre la mise en œuvre de la Feuille de route dans le souci de réaliser aussitôt que possible la vision de deux États vivant côte à côte en paix.

M. YAHYA MAHMASSANI, Observateur permanent de la Ligue des États arabes, a protesté fermement contre les violations continues du droit international par Israël, la dernière en date étant l'assassinat du Cheikh Ahmed Yassine. L'évolution de la situation depuis septembre 2000 montre que chaque fois que les perspectives de paix sont à portée de main, Israël commet un acte qui réduit à néant toutes ces perspectives, a constaté M. Mahmassani, invitant le Conseil de sécurité à ne pas rester silencieux. Israël continue de viser les dirigeants palestiniens dans sa politique d'exécutions extrajudiciaires et continue de saper le processus de paix avec la construction du mur de séparation, a protesté l'Observateur, exhortant le Conseil à assumer ses responsabilités et empêcher Israël de poursuivre de telles pratiques. La tentative d'Israël de déplacer l'attention de ce conflit vers le terrorisme ne leurre personne et sera improductive, a-t-il mis en garde, elle ne pourra qu'exacerber la situation dans la région. Le Conseil de sécurité doit prendre fermement position pour qu'Israël abandonne l'option militaire, a-t-il dit enfin.

M. TAWFEEQ AHMED ALMANSOOR (Bahreïn) a estimé que l'acte terroriste qui a coûté la vie au Cheikh Yassine fait partie de la série perpétrée par Israël dans l'objectif d'éliminer la population palestinienne dans sa totalité. La planification de ce crime horrible prouve qu'Israël viole de façon patente toutes les décisions internationales. Cet assassinat ne fera qu'alimenter la violence qui s'est emparée des territoires palestiniens et tuer dans l'œuf toute perspective de paix pour les pays de la région. Israël ne souhaite en aucun cas l'instauration d'une paix juste et durable dans la région. Il ne veut pas non plus de la création de deux États vivant côte à côte. Enfin, le représentant a estimé que la communauté internationale doit protéger le peuple palestinien ainsi que sa terre de la tyrannie israélienne.

M. RICHARD RYAN (Irlande), s'exprimant au nom de l'Union européenne, des pays candidats et des pays associés, a condamné l'assassinat extrajudiciaire du leader du Hamas, Cheikh Ahmed Yassine, et de sept autres Palestiniens par les forces israéliennes, hier. Cet assassinat est contraire aux dispositions du droit international et affaiblit l'état de droit, élément crucial de la lutte contre le terrorisme. Condamnant par ailleurs les atrocités commises par le Hamas, tout en reconnaissant à Israël le droit de protéger ses citoyens contre les attaques

terroristes, dans la mesure où il s'exerce dans le cadre de la légalité internationale, l'Union européenne regrette que cet assassinat ravive les hostilités. En conséquence, l'Union européenne appelle les parties à mettre fin à la violence, rappelant que celle-ci ne pourrait se substituer aux négociations politiques indispensables à un règlement juste et durable du conflit, dont la Feuille de route du Quatuor reste la base.

M. ZEID RA'AD ZEID AL-HUSSEIN (Jordanie) a vivement condamné l'assassinat par Israël de Cheikh Yassine à Gaza hier, qui révèle la nature brutale de la politique d'Israël en matière d'exécutions programmées et d'assassinats extrajudiciaires. Rappelant qu'un tel meurtre conduira seulement à une escalade de la violence et à une détérioration de la situation dans les territoires occupés, La délégation a appelé Israël à cesser ses politiques incendiaires et à travailler au maintien de la stabilité. Elle a exhorté le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à assurer une protection à la population palestinienne qui vit sous occupation, conformément à la quatrième Convention de Genève.

M. ALI HACHANI (Tunisie) a estimé qu'à l'heure où la communauté internationale redouble d'efforts pour relancer le processus de paix, l'assassinat du Cheikh Yassine est ressenti avec une indignation profonde. Cet assassinat fait obstacle aux efforts pouvant mener à un règlement pacifique de la crise, a dit le représentant, avant d'inviter le Conseil de sécurité à déployer tous les efforts nécessaires pour mettre fin à cette agression et apporter protection au peuple palestinien par le déploiement d'une force internationale.

M. PRAYONO ATIYANTO (Indonésie) s'est dit consterné par l'assassinat par Israël du dirigeant du Hamas, Cheikh Ahmed Yassine. Il a déclaré que les assassinats ciblés menés par Israël étaient contraires au droit international et ne pouvaient en aucun cas contribuer à la paix. Il a défini l'approche militariste du Gouvernement israélien comme une stratégie qui ne fera qu'encourager la violence de ses adversaires. C'est une stratégie, qui n'est pas dans l'intérêt du peuple d'Israël, et qui est en première ligne des actions de représailles. Il a donc appelé Israël à reconnaître que la meilleure stratégie était de retourner à la table des négociations avec les Palestiniens et que la paix avait de meilleures chances de s'affirmer par le biais du dialogue et la mise en oeuvre de la Feuille de route que par l'échange de tirs et la destruction par des bulldozers. Israël, a-t-il conclu, doit immédiatement mettre un terme à ses exécutions extrajudiciaires et reprendre les négociations. C'est la seule approche qui nous mènera à la paix et à un règlement complet tel que prévu par la Feuille de route.

Mme NABEELA AL-MULLA (Koweït) a affirmé que l'assassinat du Cheikh Yassine était regrettable et que cet acte s'inscrivait dans le cadre d'une pratique générale consistant à assassiner le plus de Palestiniens possibles. Selon elle, il s'agit d'un crime de guerre qui, une fois de plus, montre à quel point l'occupation israélienne est barbare. Le Koweït lance donc un appel à la communauté internationale pour qu'elle protège la population palestinienne et au Conseil de sécurité pour qu'il assume ses responsabilités et mette un terme à ces pratiques illégales, a-t-elle dit. La représentante a également exhorté Israël à se retirer de tous les territoires arabes occupés, à entendre les voix de la raison et à faire preuve de courage en vue d'œuvrer en faveur de la paix par l'entremise de la négociation.

M. PAUL BADJI, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a estimé que face à la détérioration du climat de confiance entre les deux protagonistes, Israël vient d'envenimer une situation déjà volatile par « un acte barbare et contraire au droit international qui va probablement raviver les sentiments de frustration et de colère chez les Palestiniens ». Au nom du Comité, il a exigé, une nouvelle fois, du Gouvernement israélien l'arrêt immédiat des souffrances indicibles auxquelles sont soumises quotidiennement les populations palestiniennes ainsi que la restitution aux Palestiniens de leurs terres, par la fin des couvre-feux et le démantèlement des barrières et du mur de séparation. Le Comité exige, en outre, a-t-il ajouté, la fin immédiate du siège imposé à l'Autorité palestinienne et à son Président, Yasser Arafat. Se tournant vers le Conseil, le Président du Comité l'a appelé à exprimer une condamnation sans équivoque des assassinats qui viennent d'endeuiller les Palestiniens et le Moyen-Orient et d'agir en vue d'amener Israël à renoncer à sa politique de négation des droits inaliénables du peuple palestinien. Tout en exhortant les deux parties à se garder d'entreprendre toute action susceptible d'aggraver une situation déjà délétère, il a, au nom du Comité, invité le Quatuor à user de toute son influence pour hâter l'application « tant attendue » de la Feuille de route, seule option viable pour assurer la sécurité aux deux parties et garantir ainsi une paix pérenne dans un Moyen-Orient stable et réconcilié avec lui-même.

M. FAWZI SHOBOKSHI (Arabie saoudite) a déploré les violations continues du droit international par Israël, un Etat hostile qui a encore prouvé cette violence par l'assassinat du Cheikh Yassine. Les relations internationales connaissent bien des difficultés aujourd'hui suite au poids donné à l'usage de la force et en raison du non-respect du droit international, a poursuivi le représentant, déplorant que les règles élémentaires du droit international soient violées. Il ne s'agit pas de légitime défense, a-t-il dit ensuite, estimant qu'Israël justifie ainsi sa guerre d'agression et d'anéantissement du peuple palestinien. On ne

saurait régler les problèmes internationaux avec des missiles et avec l'armée, a-t-il dit, et il importe avant tout de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme, comme l'occupation par exemple. Le Conseil de sécurité doit passer à l'acte et condamner le terrorisme d'Etat israélien, a-t-il dit en conclusion.

M. ABDULAZIZ NASSER AL-SHAMSI (Emirats arabes unis) s'est déclaré choqué par l'assassinat de Cheikh Ahmed Yassine et de sept de ses compagnons, massacre qui illustre la politique de terrorisme d'Etat conduite chaque jour par Israël contre le peuple palestinien. Il s'est par ailleurs inquiété de la déclaration du Premier Ministre israélien, qui a affirmé avoir supervisé cette exécution en personne et déclaré que de telles exécutions se poursuivraient. Ce n'est pas la première fois qu'Israël a recours au terrorisme et commet des massacres dans le territoire palestinien occupé, a poursuivi le représentant, rappelant que depuis septembre 2000, 2 858 personnes avaient trouvé la mort, et quelque 10 000 avaient été déplacées. Les Emirats arabes unis considèrent l'assassinat de Cheikh Yassine et de ses compagnons comme la preuve du mépris d'Israël à l'égard des lois internationales et témoigne d'une volonté d'attiser les tensions et d'annihiler tous les efforts de paix. Le représentant a exhorté la communauté internationale à condamner l'opération, à prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à l'agression israélienne et pour assurer une protection internationale aux Palestiniens.

M. FAYSSAL MEKDAD (République arabe syrienne) a estimé que l'opération terroriste perpétrée par Israël à l'encontre du Cheikh Yassine constitue un crime de guerre qui fait partie d'une longue série d'assassinats contre le peuple palestinien et ce, en violation flagrante du droit international humanitaire. Il s'agit d'un crime de plus montrant qu'Israël veut détruire le peuple palestinien dans son ensemble. Cette politique, qui vise à détruire et à assassiner, doit être condamnée par la communauté internationale afin d'y mettre un terme. Le Chef du Gouvernement israélien s'est vanté d'avoir commis ce crime. Cela montre bien que la politique de terrorisme est une politique officielle menée par l'Etat israélien. Israël a même célébré l'assassinat d'un vieillard handicapé. Ces événements montrent que le Gouvernement israélien ne souhaite pas que les conditions de la paix soient réunies au Moyen-Orient, a prévenu le représentant. Le crime qui a été commis par Israël ne peut être ni justifié ni être pris à la légère. C'est pourquoi, le représentant a regretté que le Conseil ne soit pas parvenu à décider d'une position commune. Or, le silence dont continue de faire montre le Conseil ne fera qu'encourager la violence, a estimé le représentant qui l'a donc invité à assumer le rôle qui lui revient et à adopter toutes les mesures qui forceront Israël à respecter le droit international.

M. ORLANDO REQUEIJO (Cuba) a condamné fermement l'assassinat sélectif du Cheikh Yassine et de six autres personnes par les forces de défense israéliennes. Cet assassinat s'ajoute à la longue liste d'exactions commises par Israël contre le peuple palestinien littéralement asphyxié par l'occupation qui s'accroît avec la poursuite des colonies de peuplement et la construction du mur de séparation. Plus de 4 200 personnes, dont 3 300 Palestiniens, sont morts depuis septembre 2000, a rappelé M. Requeijo, avant de souligner la solidarité de Cuba avec la cause palestinienne et de condamner la pratique des attentats-suicide contre des civils israéliens. Ces attentats ne peuvent être utilisés comme justifications du recours à la violence par Israël, a-t-il dit ensuite, déplorant la politique des « deux poids, deux mesures », adoptée par le Conseil de sécurité sous la houlette des Etats-Unis qui usent de leur droit de veto ou de sa simple menace. Les États-Unis doivent mettre un terme à leur soutien financier et militaire à Israël, a-t-il dit ensuite, exhortant la communauté internationale à exiger d'Israël le retrait des territoires arabes.

M. SAMI KRONFOL (Liban) a déclaré que la situation provoquée par l'assassinat du Cheikh Yassine était grave. Ce crime a été prémédité et perpétré par l'appareil même de la puissance occupante qui a recouru aux avions de chasse et missiles pour le mener à bien. Il s'agit ni plus ni moins d'un assassinat extrajudiciaire. Face à cet acte, c'est l'ensemble de la communauté internationale qui a souhaité condamner cette violation du droit international. Le Liban attend du Conseil qu'il soit à la hauteur du défi que représente cette situation, à la hauteur du droit international. Il doit se dire solidaire du droit humanitaire du peuple palestinien. Le représentant a appuyé les revendications selon lui légitimes du peuple palestinien qui ne demande qu'à vivre en paix sur ses terres occupées. Il a demandé que la quatrième Convention de Genève soit respectée et que les divers efforts de paix entrepris dans le monde soient poursuivis. Le Conseil de sécurité doit assumer l'ensemble de ses responsabilités, a-t-il conclu, car c'est la seule façon de faire en sorte qu'Israël se retire des territoires occupés.

M. DUMISANI S. KUMALO (Afrique du Sud) a condamné l'assassinat par Israël de Cheikh Ahmad Yassine et de six autres Palestiniens hier à Gaza, de même que les attaques-suicide commises la semaine dernière à Ashdod, qui ont fait 10 tués israéliens, s'estimant convaincu que de telles attaques ne font qu'alimenter le cycle de violence au Moyen-Orient. Il a ensuite exhorté le Conseil de sécurité à exercer ses responsabilités en vue de faire respecter le droit international et à agir en contraignant les deux parties à cesser de tels actes, qui sabotent les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Feuille de route. Le représentant a estimé aussi que le Conseil devait reconnaître le déséquilibre des forces en présence dans le conflit israélo-palestinien, soulignant l'usage

disproportionné de la force par le Gouvernement d'Ariel Sharon contre les populations palestiniennes occupées. M. Kumalo a en conclusion appelé les Nations Unies et la communauté internationale à agir de façon décisive pour créer les conditions d'une solution fondée sur la reconnaissance de deux Etats, sur la base d'un règlement négocié et inconditionnel.

M. JAVAD ZARIF (République islamique d'Iran) a déclaré que la véritable raison pour laquelle Israël avait assassiné Cheikh Ahmed Yassine était parce que ce personnage inspirait la résistance contre l'occupation. En procédant à un tel acte, Israël et, en particulier Ariel Sharon, ont clairement démontré qu'ils ne s'étaient jamais préparés à quelque paix que ce soit dans la région. Dans un contexte international marqué par l'attentat de Madrid, l'occupation israélienne et les actes criminels en vue de la perpétuer, au nombre desquels les assassinats extrajudiciaires, sapent la primauté du droit et la coopération entre nations dans la lutte contre le terrorisme. En conclusion, le représentant a prévenu que cet assassinat risquait de plonger la région dans un nouveau cycle de violence et a exhorté le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités en prenant des mesures pour empêcher Israël de saboter la mise en œuvre des nombreuses résolutions pertinentes des Nations Unies.

M. JOHAN L. LOVALD (Norvège) a condamné l'assassinat du Cheikh Ahmed Yassine qui a été commis hier. Cet acte, a-t-il déclaré, ne fera que raviver les tensions dans la région. Il empêchera la mise en œuvre de la Feuille de route ainsi que le retrait israélien de Gaza. Tout en réalisant que le Hamas est responsable d'un grand nombre d'attaques terroristes, que nous avons profondément déplorés, cette réalité ne justifie aucunement le recours à des exécutions extrajudiciaires telle que celle qui d'être commise. L'assassinat du Cheikh Yassine a créé une situation extrêmement dangereuse. La Norvège exhorte les parties à s'abstenir de toute forme de violence et à reprendre les négociations aussi vite que possible dans le souci de mettre en œuvre la Feuille de route. Il s'agit de donner une priorité à la mise en œuvre du retrait négocié des forces israéliennes de Gaza.

M. KARIM MEDREK (Maroc) a estimé que l'assassinat du Cheikh Yassine était un acte de nature à aggraver la tension dans la région. C'est tout juste après cet événement tragique que Sa Majesté le Roi Mohammed VI a dénoncé dans les termes les plus vifs cette agression très grave. Le Royaume du Maroc rejette les politiques très dangereuses menées par Israël. L'assassinat du Cheikh Yassine est illégal et illégitime. Il s'agit d'un acte contraire au droit international qui empêche que la paix puisse régner au Moyen-Orient: le cycle de la violence et de la contre-violence ne prendra pas fin et le nombre de victimes ne va pas cesser d'augmenter. C'est pourquoi, le représentant a exhorté le Conseil

de sécurité à tout mettre en œuvre pour engager Israël à se retirer des territoires occupés.

M RADZI RAHMAN (Malaisie) a fermement condamné l'exécution extrajudiciaire perpétrée par Israël. Il a appelé le Conseil de sécurité à prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher Israël de commettre d'autres crimes contre le peuple palestinien. En sa capacité de Président du Mouvement des pays non-alignés, la Malaisie rappelle que les Etats membres de ce Mouvement avaient, à l'issue du Sommet qui s'est tenu à Kuala Lumpur en février 2003, fermement condamné les violations systématiques des droits de l'homme commises par Israël dans les territoires palestiniens. La Malaisie appelle la communauté internationale et le Conseil de sécurité à exhorter Israël de s'abstenir de lancer des attaques aériennes contre le peuple palestinien. La Malaisie reste attachée à un règlement pacifique de la question israélo-palestinienne en soutenant la solution de deux États sur la base des frontières de 1967. Nous exhortons le Conseil de sécurité, a-t-il conclu, à tout mettre en œuvre pour faire cesser les exécutions extrajudiciaires menées par Israël au détriment des efforts de paix.

M. ELFATIH MOHAMED AHMED ERWA (Soudan) a invité le Conseil de sécurité à réagir face à l'acte de terreur commis par les forces israéliennes en tuant l'un des plus grands symboles de la résistance palestinienne, le Cheikh Ahmed Yassine. Israël a reconnu que ce crime avait été prémédité, minutieusement planifié, et qu'il serait suivi d'autres opérations du même type, a ajouté le représentant du Soudan, avant d'appeler le Conseil à condamner fermement cet acte. Si le Conseil de sécurité n'avait pas été conciliant par le passé avec les crimes commis par Israël, ce pays appliquerait aujourd'hui les résolutions pertinentes, a estimé le représentant. Il a lancé également un appel à la communauté internationale pour qu'elle intervienne afin de mettre un terme à l'escalade pratiquée par les autorités d'occupation. On voit aujourd'hui Israël reprendre la série de crimes extrajudiciaires, a fait remarquer le représentant du Soudan, en soulignant qu'il est urgent de faire cesser la machine de guerre de la puissance occupante. Israël use et abuse des campagnes de lutte contre le terrorisme, a protesté le représentant, mais existe-t-il une forme de terrorisme plus barbare que le carnage auquel s'adonnent les forces de défense israéliennes dans les territoires palestiniens?

* *** *